

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 13 FÉVRIER 2006, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20H00**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C..
Le conseiller M. Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Michael Cohen
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom
La conseillère Ruth Kovac
Le conseiller A.J. Levine, B.Sc., M.A.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. David Johnstone, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Coordonnateur du contentieux et greffier, agissant à
titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 02 pour se terminer à 21 h 47. Dix (10) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

Avant d'accueillir des questions du public, le Maire Housefather a tenu à expliquer les comptes de taxes expédiés récemment.

Le Maire Housefather a demandé au public de bien comprendre les véritables raisons des augmentations des taxes locales car celles-ci ne représentent qu'un faible pourcentage de l'augmentation globale de taxes.

Il a poursuivi en citant les facteurs suivants pour expliquer pourquoi l'augmentation des taxes locales était vraiment nécessaire mais à quel point elle était peu de chose comparé au taux injuste des taxes d'agglomération :

- a) Compte tenu du peu d'argent dépensé en infrastructures à Côte Saint-Luc au cours des quatre dernières années, il s'avère nécessaire cette année d'effectuer certaines dépenses telles l'acquisition de pompes pour le tunnel Cavendish, la réfection des toitures des édifices municipaux et celle de certaines rues et trottoirs;
- b) Le présent conseil municipal a revu tous les postes budgétaires du budget local de Côte Saint-Luc ligne par ligne et a réduit, dans la mesure du possible, toutes les dépenses non essentielles;
- c) Les dépenses apparaissant encore au budget sont indispensables pour atteindre l'objectif de ramener la qualité des services aux niveaux de 2001;
- d) Le conseil d'agglomération a incorporé certaines des dépenses de Montréal dans son budget de dépenses. À titre d'exemple, puisque Côte Saint-Luc possède ses propres services internes indépendants, tels les services du contentieux et des ressources humaines, c'est à tort qu'une part si importante des dépenses du service du contentieux de Montréal, par exemple, soit imputée au budget d'agglomération, ces dépenses devraient être bien plus mesurées;
- e) Dans l'ensemble, les augmentations de taxes au cours des cinq dernières années ont été moins fortes que celles de la plupart des autres villes et arrondissements;

- f) À l'origine, le budget d'agglomération comprenait des dépenses qui ont été transférées aux budgets locaux, par décret. Pourtant, le taux résidentiel d'agglomération est demeuré le même et aurait normalement dû baisser d'au moins 0,05 cents pour ces items;
- g) Le budget d'agglomération comprend d'autres dépenses qui auraient dû être imputées à la seule ville de Montréal tels les lampadaires de rues. En affirmant que ces lampadaires sont requis pour le « logement social », la ville de Montréal applique une logique tordue de manière à pouvoir les traiter comme des dépenses d'agglomération;
- h) L'administration de la ville de Montréal a rendu son budget disponible aux maires à peine 30 minutes avant sa présentation aux médias, ce qui a donné au Maire Housefather et à ses collègues des villes défusionnées trop peu de temps pour l'étudier;
- i) La ville de Montréal s'est vue accorder la compétence législative de taxer ses établissements commerciaux à un taux plus élevé au pro rata des taxes résidentielles que les municipalités défusionnées. Ceci a eu pour effet dans le cas de ces dernières, de les empêcher de réduire leur taux de taxation résidentielle car il leur est légalement interdit de taxer leurs établissements commerciaux au même niveau (proportionnellement aux taux résidentiels) que la ville de Montréal. Il a ensuite expliqué qu'un amendement législatif permettant aux municipalités défusionnées d'exercer la même prérogative que Montréal ne serait que justice.

Le Maire Housefather a ensuite expliqué au public qu'autant lui que ses collègues maires des autres villes reconstituées avaient tous voté contre le budget d'agglomération mais qu'ils avaient été mis en minorité parce que la Ville de Montréal détenait un pourcentage écrasant de voix. Il a ensuite informé le public que l'étape suivante serait pour les villes défusionnées d'interjeter appel auprès de la Ministre des Affaires municipales et des Régions. Il a précisé, toutefois, que suite aux augmentations de taxes, les résidents ne devaient pas diriger leur colère contre le présent conseil mais bien contre les députés provinciaux ayant voté de mettre en place un système permettant à l'administration de Montréal de commettre de tels abus et de faire preuve d'autant de mauvaise foi. Pour aider les résidents il a fait préparer une liste des coordonnées de tous les députés pour le public présent ce soir. Il a ensuite demandé au public d'entreprendre des représentations énergiques auprès des députés provinciaux pour qu'ils appuient les demandes et réforment le conseil d'agglomération.

Le Maire Housefather a ensuite annoncé que la ville de Côte Saint-Luc tiendrait une séance spéciale le 20 février 2006, à 20 h 00, au cours de laquelle une résolution visant à interjeter appel auprès de la Ministre des Affaires municipales et des Régions serait mise de l'avant.

Le conseiller Allan J. Levine a alors émis l'avis que les résidents de Côte Saint-Luc avaient élu un maire et un conseil très responsables et qu'il espérait qu'à l'avenir les augmentations de taxes ne dépasseraient pas l'augmentation du *coût de la vie*.

1) Erwen Luden

Le résident a demandé si le présent conseil avait songé à offrir aux résidents la possibilité de payer leur compte de taxes en un nombre accru de versements et le Maire Housefather a répondu que la chose serait certes examinée mais n'était pas réalisable, cette année.

Le résident a ensuite voulu savoir si la ville comptait adopter un règlement interdisant aux chauffeurs de laisser tourner leurs voitures au ralenti et le Maire Housefather a répondu que la conseillère Berku et le conseiller Erdelyi pouvaient pousser plus avant la réflexion sur cette question.

Le résident a poursuivi en exprimant son inquiétude au sujet d'un problème d'aqueduc sur le boulevard Cavendish et le Maire Housefather a répondu que la

réparation de ce bris précis n'était pas du ressort de la ville de Côte Saint-Luc et que le directeur des travaux publics était en contact avec ses collègues de la ville de Montréal pour activer ce dossier.

2) Gad Medalsy

Le résidant s'est plaint que malgré les tolérances de Côte Saint-Luc en matière de stationnement lors des Grandes Fêtes juives, il avait quand même reçu une contravention pour stationnement interdit le jour du Roch Hachanah. Le Maire Housefather a expliqué au résidant que d'après ce qu'il comprenait, l'infraction de ce résidant consistait à s'être stationné à un endroit où les panneaux interdisaient le stationnement alors que la tolérance touchait au stationnement de nuit. Le résidant a ensuite demandé s'il était obligé de payer l'amende et les frais résultant de cette contravention et le Maire Housefather a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir de renverser la décision d'un juge.

3) Irving Itman

Le résidant a tenu à adresser un compliment au maire et au conseil pour le pamphlet explicatif qui accompagnait le compte de taxes. Il s'est aussi dit d'avis que le conseil d'agglomération avait « fait porter de manière dramatique et injuste » le fardeau de la taxe aux résidants des municipalités défusionnées.

Le résidant a ensuite demandé que la ville insère un rapport précis dans le « Suburban » sur les explications données ce soir au sujet des augmentations de taxes.

Le résidant a poursuivi en insistant sur l'organisation d'une manifestation pour protester contre le taux de taxe de l'agglomération.

Le résidant a ensuite félicité le conseiller Cohen du succès de sa réunion de consultation avec ses électeurs et a encouragé tous les membres du conseil d'en tenir à leur tour.

Le résidant a ensuite demandé une mise à jour sur l'état du projet de prolongement de Cavendish et la conseillère Berku a répondu qu'elle avait récemment rencontré des représentants du bureau de projet qui examinaient la logistique de ce prolongement. Le résidant a répliqué qu'on avait déjà assez étudié les plans et a poursuivi en se disant sceptique quant à la réalisation éventuelle du prolongement. La conseillère Berku a alors expliqué au résidant qu'elle avait transmis ce sentiment partagé par d'autres personnes à la division des communications du projet en demandant qu'elle dissipe et apaise ces craintes. La conseillère Berku a ensuite ajouté que des réunions de consultations publiques auraient lieu sur ce projet. Le résidant a alors affirmé.

4) Gordon Byer

Le résidant a expliqué qu'il habitait Côte Saint-Luc depuis 46 ans et que cette fois-ci les augmentations de taxes étaient particulièrement salées. Le Maire Housefather a alors réitéré au résidant que des raisons multiples étaient à l'origine des augmentations de taxes de cette année et a encouragé le résidant à communiquer avec son député local, M. Lawrence Bergman pour appuyer la révision des taxes d'agglomération.

Le résidant a ensuite expliqué qu'un lampadaire était brûlé sur Wolsely et le Maire Housefather a répondu que le directeur des travaux publics s'en occuperait dès que possible.

5) Phillis Weiss et Lynn Zaltman¹

Mme Phillis Weiss s'est dite extrêmement préoccupée par l'impact de ces augmentations de taxes sur les résidants à revenus fixes et a demandé au conseil de réduire les taxes en conséquence.

Mme Lyne Zaltman a poursuivi en expliquant que puisque l'année prochaine marquait l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation, les taxes augmenteraient davantage. Le Maire Housefather lui a répondu que le rôle ne déterminait pas les augmentations mais correspondait plutôt au montant de revenus taxables qu'il fallait prélever d'une année à l'autre. L'augmentation du rôle permettait seulement d'établir l'augmentation subie par un résidant comparé à une moyenne.

Les deux résidentes ont ensuite demandé au présent conseil de leur donner des directives sur la façon de contrecarrer ces augmentations de taxes. Le Maire Housefather a alors clarifié qu'autant le présent conseil que les résidants avaient un rôle à jouer. Le présent conseil adoptera une résolution pour en appeler du budget d'agglomération et les résidants pour leur part, devraient tous individuellement s'adresser à leur député local, à ce sujet.

La Conseillère Kovac a ensuite exprimé l'avis que chacune des quinze municipalités défusionnées devraient payer pour faire publier une lettre circulaire dans les journaux.

Mme Phillis Weiss a ensuite déploré le manque d'information dans les médias et le Maire Housefather a exprimé son désaccord avec ces propos en contrant que notamment le « Suburban » avait bien couvert la question dans ses pages.

Mme Phillis Weiss a alors demandé que le présent conseil coupe davantage dans ses dépenses et le Maire Housefather de même que le conseiller Brownstein ont tous les deux expliqué que les coupures dans les dépenses locales avaient un impact immédiat et significatif sur les services locaux ce qui n'était pas le cas pour les coupures dans les dépenses d'agglomération.

La conseillère Berku a ensuite encouragé les citoyens à assister aux séances du Conseil d'agglomération.

6) Mira Attias

La résidente a informé le conseil qu'elle travaillait au « Le Chagall » et qu'elle voulait connaître le taux de taxation qui s'appliquerait et la conseillère Berku a répondu qu'à ce moment précis il était impossible de savoir quels taux s'appliqueraient à l'avenir.

La conseillère Berku a ensuite expliqué au public qu'au cours des quelques dernières années, les municipalités avaient été entraînées dans de véritables *montagnes russes* et que pour cette année les augmentations globales de taxes étaient importantes mais tenant compte des quelques dernières années, l'augmentation globale n'était pas à ce point significative. Elle a de plus ajouté qu'elle comptait bien qu'au cours des années à venir, il n'y aurait plus d'augmentations de taxes aussi importantes. Elle a encore ajouté que même si les augmentations étaient fortes en ce qui concerne les résidences unifamiliales, ce n'était pas nécessairement le cas pour d'autres catégories d'immeubles.

La résidente a alors demandé ce qui adviendrait des taxes scolaires et le Maire Housefather a répondu que la question n'était pas du ressort du présent conseil.

¹ Ces deux résidentes se sont approchées du microphone et ont parlé ensemble.

La résidante a demandé si le présent conseil pouvait accorder des exemptions de taxes aux personnes âgées et le Maire Housefather a répondu que ce genre de chose était peu répandu dans le monde municipal et dépendait d'une contribution financière de la part des gouvernements provincial ou fédéral. Plus tard, il a ajouté que Côte Saint-Luc avait payé le loyer de bon nombre de ses groupes de personnes âgées.

7) Michael Liftshitz

Le résidant a annoncé qu'il allait lancer une pétition en ligne pour contester le taux prohibitif de la taxe d'agglomération, et pour appuyer l'initiative, le Maire Housefather a demandé au directeur général de la ville d'ajouter un lien Hyperlink avec le site Web de la ville.

8) Natania Etienne

La résidante a demandé au conseil municipal d'effectuer davantage de coupures budgétaires vu que le seuil des augmentations de taxes était excessif pour les personnes âgées et le Maire Housefather ainsi que le conseiller Brownstein ont tous deux répondu que ceci ne serait pas réalisable car cela affecterait les services. Le Maire Housefather a ensuite ajouté que « votre ville est l'otage du système » et que la colère des résidants devrait être dirigée contre la province qui permet à un tel système d'exister. Le résidant a demandé au maire de contribuer de manière proactive à corriger la faille dans le système et le Maire Housefather a répondu que : « Je me battraï avec détermination, passion et de toutes mes forces pour corriger la situation. »

9) Antonio Pistilli

Le résidant s'est plaint d'un problème de déneigement par la ville sur sa propriété et le Maire Housefather a répondu que le directeur des travaux publics était présent dans la salle ce soir et pouvait rencontrer le résidant tout de suite pour ensuite aller voir les choses de plus près dès demain matin.

10) Michael Rosenheck

Le résidant a déploré que le fait de stationner dans les rues de la ville pendant plus de quatre heures d'affilée aille à l'encontre d'un règlement et la conseillère Berku a répondu que le règlement serait bientôt amendé pour modifier cet interdit de quatre heures consécutives à douze heures consécutives.

Le résidant a ensuite demandé que la ville réduise davantage les taxes et la conseillère Berku a répondu que ceci n'était pas réaliste. Le résidant a alors affirmé que « les gens se rappelleront de vous pour le bien que vous aurez fait ». Il a demandé aux membres du conseil d'assumer le leadership de la contestation contre le taux de taxes de l'agglomération et le Maire Housefather a répondu que le présent conseil assumait déjà ce rôle de leadership.

060201

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DU 16 JANVIER 2006**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

«QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil de la ville, en date du 16 janvier 2006, soit adopté et, par les présentes, l'est dans la forme soumise.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060202

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL DU 25 JANVIER 2006, À 19 h 30**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

«QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la ville, en date du 25 janvier 2006, à 19h30, soit adopté et, par les présentes, l'est dans la forme soumise.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant l'adoption des rapports mensuels le conseiller Erdelyi a présenté les derniers développements du côté des rénovations à la bibliothèque. Il a expliqué qu'il y aurait du nouveau tel l'Internet sans fil et possiblement un café à la bibliothèque. Il a de plus expliqué que les rénovations obligerait la bibliothèque à ouvrir ses portes légèrement plus tard que d'habitude pour la durée des travaux.

Il a invité les résidants à lui parler après la séance s'ils ont des questions..

Le conseiller Cohen a alors expliqué aux résidants que le site Web de Côte Saint-Luc était présentement en développement et qu'il espérait qu'il serait bientôt en opération.

060203

RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES POUR LE MOIS DE JANVIER 2006

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

«QUE les rapports mensuels des services, pour le mois de janvier 2006, soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060204

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – AGENTS AUXILIAIRES DE
RÉPARTITION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des employés cols blancs auxiliaires pour la répartition des appels des services d'urgence, datée du 6 février 2006 soit et est, par les présentes, acceptée;

QUE le certificat de trésorier CTA06-0025 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060205

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION – LIEUTENANT – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

«QU'Antonio Tsakon soit et est nommé Lieutenant, sécurité publique, à compter du 2 février 2006;

QUE le certificat de trésorier CTA06-0027 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060206

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION – CHEF DE DIVISION – OPÉRATIONS – TRAVAUX PUBLICS

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

«QUE Hadi Hakim soit et est, par les présentes, nommé Chef de division – opérations, travaux publics, à compter du 14 février 2006, ladite nomination étant sujette à la signature d'un contrat d'emploi qui inclura un période de probation;

QUE le certificat de trésorier CTA06-0028 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060207

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AUX COMMUNICATIONS ET MARKETING

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

«QUE Yibing Shen soit et est, par les présentes, embauchée en tant qu'agente de marketing auxiliaire, Service des communications, pour une période de 3 mois, du 24 janvier au 24 avril 2006;

QUE le certificat de trésorier CTA06-0024 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060208

**RESSOURCES HUMAINES– EMBAUCHE – EMPLOYÉS AUXILIAIRES –
LOISIRS ET PARCS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des employés auxiliaires intitulée "*Employés à temps partiel – pour approbation (février 2006)*", datée de février 2006 et comprenant une (1) page soit et est, par les présentes, acceptée;

QUE les employés inscrits sur la liste susmentionnée soient et sont, par les présentes, embauchés et débiteront selon leurs dates respectives indiquées sur ladite liste;

QUE le certificat de trésorier CTA06-0023 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060209

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – EMPLOYÉS AUXILIAIRES –
TRAVAUX PUBLICS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des employés auxiliaires datée du 31 janvier 2006 et comprenant une (1) page soit et est, par les présentes, acceptée;

QUE les employés inscrits sur la liste susmentionnée soient et sont, par les présentes, embauchés et débiteront selon la date indiquée sur ladite liste;

QUE le certificat de trésorier N° CTA06-0022 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060210

**RESSOURCES HUMAINES – CHANGEMENT D'EMPLOI AU STATUT
PERMANENT – BIBLIOTHÉCAIRE DE RÉFÉRENCE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QUE le statut de Jennifer Eisman, bibliothécaire, soit modifié d'occasionnelle à permanente, à compter du 14 février 2006. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060211

**RESSOURCES HUMAINES – FIN DE STATUT FONCTION SUPÉRIEURE
TEMPORAIRE – SERVICES TECHNIQUES – BIBLIOTHÈQUE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QU'on mette fin au statut de "*Fonction supérieure temporaire*" de Josephine Lewi en tant que gérante de section, Services techniques à la bibliothèque, à compter du 1^{er} janvier 2006. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060212

RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil mette fin à l'emploi de l'employé 1964, superviseur(e) de la paie, Services administratifs, à compter du 6 février 2006. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060213

**RESSOURCES HUMAINES – COUVERTURE MUNICIPALE DE LA FRANCHISE
POUR LE COMITÉ DE RETRAITE DE CÔTE SAINT-LUC**

ATTENDU QUE les membres du comité de retraite de Côte Saint-Luc siègent à titre bénévole et voient au bien-être du régime de retraite de Côte Saint-Luc;

ATTENDU QUE la police d'assurance du directeur et des représentants comporte une franchise de 1 000,00 \$;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

«QUE, dans le cas où les assureurs du comité de retraite de Côte Saint-Luc payeraient une réclamation, la ville de Côte Saint-Luc s'engage à payer la franchise pour les membres du comité de retraite de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060214

SERVICES ADMINISTRATIFS – FINANCES – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DE 1^{er} JANVIER 2006 AU 9 FÉVRIER 2006

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 9 février 2006, pour un total de 58 059,31 \$ en dollars canadiens soient et sont, par les présentes, approuvés²;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0026 a été émis le 9 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060215

RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2240 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 636 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC» – AVIS DE MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2240 et intitulé : «Règlement numéro 2240 autorisant un emprunt de 636 000 \$ pour l'acquisition de véhicules pour le Service des travaux publics de la ville de Côte Saint-Luc» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

² Certains déboursés ont été éliminés de la liste initiale.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060216

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2241
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR LE RESURFAÇAGE DE
RUES ET LA RÉPARATION DE SECTIONS DE TROTTOIRS DANS LA VILLE
DE CÔTE SAINT-LUC» – AVIS DE MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE
LECTURE**

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2241 et intitulé : «Règlement numéro 2241 autorisant un emprunt de 320 000 \$ pour le remplacement de différentes sections de trottoirs et de rues partout dans la ville de Côte Saint-Luc» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060217

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2242
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 850 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE CAVENDISH» – AVIS DE
MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2242 et intitulé : «Règlement numéro 2242 autorisant un emprunt de 850 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la station de pompage Cavendish» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060218

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2243
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 224 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE TOITURE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX» – AVIS DE
MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2243 et intitulé : «Règlement numéro 2243 autorisant un emprunt de 224 000 \$ pour des travaux de remplacement des toitures de différents édifices municipaux» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060219

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2244
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL BERNARD
LANG» – AVIS DE MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2244 et intitulé : «Règlement numéro 2244 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la toiture du complexe de la bibliothèque Eleanor London / Centre Municipal Bernard Lang» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060220

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 2245
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 175 000 \$ POUR DES TRAVAUX
D'INSTALLATION DE FEUX SYNCHRONISÉS SUR LA RUE CAVENDISH» –
AVIS DE MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE**

Le Conseiller Mitchell Brownstein a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 2245 et intitulé : «Règlement numéro 2245 autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour des travaux d'installation de feux synchronisés sur Cavendish» serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Mitchell Brownstein, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ÉTABLIR UN FONDS DE ROULEMENT

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

060221

RESSOURCES MATÉRIELLES – UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS POUR 2006

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

«QUE, tel que recommandé par Alvin Fishman, Chef de section - sports, et David Taveroff, Directeur loisirs, parcs et sécurité publique, la soumission pour l'achat des items suivants soit et est, par les présentes, approuvée le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

A. ROY SPORTS

Équipements pour la ligue locale de baseball mineur	303,30 \$
Équipements de hockey à roulettes	722,00 \$

Uniformes Pee Wee pour la ligue locale de baseball	860,80 \$
Uniformes Moustique pour la ligue locale de baseball	2 531,40 \$
Équipements pour la ligue de baseball inter cité	<u>1 158,15 \$</u>
TOTAL 1	5,575,65 \$
TPS 7%	390,29 \$
TVQ 7.5%	447,44 \$
GRAND TOTAL 1	<u>6 413,39 \$</u>
<u>HUSS SPORTS</u>	
Ligue de baseball inter cité – camisoles	382,50 \$
Ligue de baseball inter cité – pantalons	625,50 \$
Ligue de baseball inter cité – chaussettes	189,00 \$
Ligue de baseball inter cité – casquettes	<u>405,00 \$</u>
TOTAL 2	1 602,00 \$
TPS 7%	112,14 \$
TVQ 7.5%	128,56 \$
GRAND TOTAL 2	<u>1 846,70 \$</u>
<u>DÉPENSE TOTALE (taxes comprises)</u>	<u>8 256,09 \$</u>

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0019 a été émis le 26 janvier 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060222

AMÉNAGEMENT URBAIN – RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 626 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE À EAU (GICLEURS) - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le «*règlement pour amender le règlement numéro 626 sur la prévention des incendies de la ville de Côte Saint-Luc, afin de modifier les dispositions concernant l'installation d'un système d'extincteur automatique à eau (gicleurs)*», soit et est adopté et numéroté 2237;

QU'il soit promulgué conformément à la loi.»
ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC DISSIDENCE DE LA CONSEILLÈRE KOVAC ET DU CONSEILLER LEVINE

La conseillère Kovac a expliqué au public, que nonobstant l'économie réalisée en n'installant pas de gicleurs, « la vie humaine n'ayant pas de prix » les coûts ne sont, somme toute pas énormes. Elle a ensuite exprimé l'avis que la question reviendrait à l'ordre du jour dans six mois.

Le conseiller Brownstein a ensuite expliqué qu'il appuyait ce règlement parce que :

- a) une situation semblable avait eu lieu dans le passé et le conseil avait alors accordé une exemption;
- b) les coûts d'installation des gicleurs par rapport à ceux de la construction de toute une maison de type modeste étaient prohibitifs;
- c) le règlement devrait se rapporter à des constructions neuves et non à celles construites dans les années '50 et '60.

Le conseiller Levine a ensuite expliqué qu'il était d'accord avec la conseillère Kovac que l'installation de gicleurs était une dépense empreinte de sagesse.

060223

LOISIRS ET PARCS – PISCINE JAMES G. BUTLER – CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CANTINE

ATTENDU QUE la piscine municipale James G. Butler nécessite une personne pour y opérer une cantine; et

ATTENDU QUE M. Leo Sculnik, opère une cantine à la piscine municipale James G. Butler depuis 1990 et aimerait y revenir en 2006;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde le contrat d'opération de la cantine à la piscine James G. Butler Municipal à M. Leo Sculnik, pour 2006 à condition;

- QUE M. Sculnik paie un montant forfaitaire de 2 500,00 \$ pour la franchise de la piscine James G. Butler en plus de frais de 1 000,00 \$ pour le droit d'installer toutes les machines distributrices mentionnées ci-dessous, de même que les taxes, pour l'obtention de ce contrat;
- QUE M. Sculnik, soit d'accord pour payer 10% de tous les revenus bruts provenant de cinq machines distributrices installées au parc de Côte Saint-Luc (1), au parc Kirwan (1), au gymnase de CSL (1), et au club de tennis de CSL (2);

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060224

LOISIRS ET PARCS – SUBVENTIONS – ASSISTANCE AUX ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU QUE le club « Good Luck », le centre de créativité sociale, le club des hommes de l'âge d'or de Côte Saint-Luc et le club social de l'âge d'or de Côte Saint-Luc offre des services à notre communauté et le font depuis de nombreuses années.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil accorde, par les présentes, des dons aux organismes suivants :

Club « Good Luck »

En appui à son service d'autobus pour 2006; 250,00 \$

Centre de créativité sociale

- a) Pour aider à couvrir certaines de ses dépenses en matière de services de conciergerie, d'électricité et de chauffage à la synagogue Chevra Kadisha B'nai Jacob. Ce don sera effectué sur présentation des reçus correspondants de la part de la synagogue Chevra Kadisha B'nai Jacob; 1 500,00 \$
- b) Pour répondre à ses besoins (coût des cadres et de l'encadrement) pour la tenue de son 17^{ième} vernissage annuel, en 2006; 600,00 \$

Le club de l'âge d'or pour hommes de Côte Saint-Luc

Pour répondre à ses besoins et afin d'aider à défrayer le coût aux membres de la tenue de son banquet annuel; 1 000,00 \$

Le club social de l'âge d'or de Côte Saint-Luc

Pour répondre à ses besoins et pour aider à défrayer le coût aux membres de la tenue de son dîner annuel. 1 000,00 \$

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0021 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060225

LOISIRS ET PARCS – SUBVENTION – LÉGION ROYALE CANADIENNE, BRIGADIER FREDERICK KISCH – FILIALE 97

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne – Brigadier Frederick Kisch, filiale 97, a demandé l'appui de la ville pour sa parade du jour des vétérans.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'accorder un don d'un maximum de 2 000,00 \$ incluant les frais généraux à la Légion royale canadienne, Brigadier Frederick Kisch, filiale 97;

QUE la ville fournira ce don sur présentation des reçus correspondant à cet événement;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0020 a été émis le 3 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060226

LOISIRS ET PARCS – FÊTE DU CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le Service des loisirs et des parcs de la ville de Côte Saint-Luc tient des activités pour de la fête du Canada le 1^{er} juillet 2006;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la ville de promouvoir la fête du Canada à Côte Saint-Luc.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc appuie la demande de subvention auprès du Ministère du patrimoine canadien du gouvernement du Canada par le biais de la subvention « Le Canada en fête »;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060227

BIBLIOTHÈQUE – CONTRAT D'ENTRETIEN – SYSTÈME D'AUTOMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE Innovative Interfaces Canada Inc. est un service d'entretien requis par la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc pour assurer le service d'entretien annuel et le support, avec accès 24 heures, à un bureau d'aide, les mises à jour de logiciels et les nouvelles éditions du manuel d'utilisation.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal autorise l'attribution d'un contrat à Innovative Interfaces pour l'année 2006;

QUE le contrat susmentionné soit pour un montant de 34 347,00 \$ (incluant toutes les taxes applicables) pour l'année 2006;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0031 a été émis le 8 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060228

BIBLIOTHÈQUE – ACHAT DE PÉRIODIQUES – CONTRAT ANNUEL

ATTENDU QUE Ebsco Canada Ltée. est un service de périodiques qui nous permet de gérer 600 différentes compagnies en matière d'abonnements.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal autorise l'attribution d'un contrat à Ebsco Canada Ltée. pour l'année 2006;

QUE les fonds requis pour ce contrat seront d'un maximum de 40 000,00 \$ pour l'année 2006;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0030 a été émis le 8 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060229

BIBLIOTHÈQUE – CONFÉRENCE – « PUBLIC LIBRARY ASSOCIATION »

ATTENDU QUE la conférence de la « Public Library Association » fait la promotion d'échanges d'informations dans le domaine de la bibliothéconomie;

ATTENDU QUE la conférence annuelle aura lieu à Boston, Massachusetts;

ATTENDU QUE le directeur des loisirs et des parcs a recommandé qu'une délégation représente la ville à la conférence annuelle de cette association dans une note de service daté du 3 février 2006;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal autorise Tanya Abramovitch, Chef des services publics et Sonia Mirarchi, bibliothécaire pour les enfants, à assister à la conférence annuelle de la « Public Library Association », à Boston, Massachusetts, du 21 au 25 mars 2006;

QUE toutes les dépenses reliées à la conférence susmentionnée soient sujettes à la présentation de pièces justificatives correspondantes au trésorier;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0029 a été émis le 7 février 2006, par le trésorier de la ville, autorisant l'imputation de 3 600.00 \$ au compte numéro 02-190-01-312 du poste de dépenses de formation du Grand Livre pour couvrir la dépense susmentionnée;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ DES VOIX AVEC DISSIDENCE DU CONSEILLER
ALLAN J. LEVINE

060230

**TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE
DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU
QUÉBEC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE David Tordjman soit et est, par les présentes, autorisé par la ville de Côte Saint-Luc à signer tous les documents requis par la *Société de l'assurance automobile du Québec*, à compter du 1^{er} janvier 2006. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060231

**RÈGLEMENT INTITULÉ : «RÈGLEMENT 110-3 POUR AMENDER DAVANTAGE
LE RÈGLEMENT 110 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LES AMENDES POUR LE STATIONNEMENT
INTERDIT, LES RESTRICTIONS AU STATIONNEMENT DE NUIT ET CELLES
SE RAPPORTANT À UNE SIGNALISATION TEMPORAIRE» – AVIS DE
MOTION ET AVIS DE DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller Michael Cohen a donné L'AVIS DE MOTION que le règlement numéroté 110-3 et intitulé : «*Règlement 110-3 pour amender davantage le règlement 110 concernant la circulation et la sécurité publique afin de modifier les amendes pour le stationnement interdit, les restrictions au stationnement de nuit et celles se rapportant à une signalisation temporaire* » serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS que les membres du conseil ayant lu et reçu le règlement susmentionné avant la réunion du conseil et que, par conséquent, une demande de dispense de lecture dudit règlement a été soumise par le susmentionné conseiller Michael Cohen, le tout, conformément à l'article 356, aliéna deux, de la *Loi sur les cités et villes*.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil approuve unanimement la dispense de ladite lecture.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Berku a spécifiquement expliqué que le règlement de circulation avait changé de la façon suivante :

- a) Le stationnement de nuit sera dorénavant interdit entre 3 h 00 et 6 h 00;
- b) l'interdiction de stationner plus de quatre heures d'affilée sera remplacée pour une interdiction de stationner plus de douze heures d'affilée en tout temps;
- c) Certaines amendes pour stationnement interdit passeront de 10 \$ à 25 \$;

Le Maire Housefather a ensuite ajouté que les résidants auront dorénavant quatre heures à partir du moment de l'installation des panneaux de STATIONNEMENT INTERDIT temporaires pour déplacer leur voitures lors des opérations de déneigement.

La conseillère Berku a ensuite demandé que le public exprime son avis sur ces amendements proposés et le conseiller Brownstein s'est dit d'accord avec une telle demande.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – APPROBATION – PERMIS DE STATIONNEMENT DE NUIT POUR IMMEUBLES À APPARTEMENTS

Cet item a été reporté à une séance ultérieure.

060232

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADHÉSION DE CÔTE SAINT-LUC À
« L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC »**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil autorise, par les présentes la ville de Côte Saint-Luc à adhérer à l'*Union des Municipalités du Québec*;

QUE le conseil autorise en outre la ville à payer des frais d'adhésion de 18 977,91 \$, taxes comprises;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0017 a été émis le 11 janvier 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060233

AUTORISATION D'ADHÉRER À L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE – ET DE FOURNIR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc fait partie de l'Association des municipalités de banlieue, qui se trouve être une association des maires des quinze municipalités reconstituées sur l'île de Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise la ville de Côte Saint-Luc d'adhérer à l'Association des municipalités de banlieue;

QUE le conseil autorise, par les présentes, la ville de Côte Saint-Luc à verser une contribution de 9 614,57 \$ à l'Association des municipalités de banlieue;

QUE le certificat de trésorier N°CTA06-0034 a été émis le 15 février 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES EN COURS - CARNAVAL D'HIVER

Le conseiller Cohen a tenu à féliciter le conseiller Erdelyi d'avoir piloté un carnaval d'hiver très réussi, et le Maire Housefather a affirmé qu'il partageait tout à fait ces sentiments.

REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a repris à 22h50 pour se terminer à 23h20. Quatre (4) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Allan Greenberg

Le résidant a demandé si les règlements d'emprunt à l'ordre du jour de la séance de ce soir seraient amortis et le Maire Housefather a répondu dans l'affirmative. Le résidant a ensuite demandé si les dépenses reliées au boulevard Cavendish pourraient être imputées au budget d'agglomération et le Maire Housefather a répondu que la ville pouvait examiner cette option.

Le résidant a ensuite demandé qu'un lampadaire situé près du « Presidential Towers », soit réparé et le Maire Housefather a répondu que ceci serait fait dès que possible.

Le résidant a ensuite demandé s'il était envisageable d'avoir un poste de pompiers de l'autre côté de Côte Saint-Luc afin d'éviter le risque que des pompiers soient contraints de passer par le passage inférieur Cavendish dans des circonstances où toutes les voies d'accès seraient inondées et le Maire Housefather a affirmé être sceptique qu'un deuxième poste de pompiers soit jamais construit ou que le poste existant soit déménagé et a noté que le conseil faisait remplacer la pompe du passage inférieur.

2) Phillis Weiss

La résidante a demandé quel serait le coût de la cafétéria qu'on se proposait d'ouvrir dans la bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc et le Maire Housefather a répondu que la question pouvait être examinée après la séance avec le conseiller Erdelyi.

La résidante a alors, une fois de plus, imploré le présent conseil de réduire ses dépenses budgétaires locales et le Maire Housefather a répondu que cela n'était ni réaliste ni avantageux pour les résidants. Il a par ailleurs ajouté que Côte Saint-Luc avait déjà effectué des coupures là où c'était faisable comme celle d'éliminer le poste de directeur de la sécurité publique en confiant cette fonction au directeur, loisirs et parcs. Il a ensuite rassuré la résidante que le conseil avait fait un effort important pour limiter au maximum les dépenses budgétaires.

Le conseiller Brownstein a ensuite expliqué que les coupures budgétaires pour les services locaux avaient un impact majeur sur ces services tandis que les coupures

aux dépenses d'agglomération n'en avaient pas, ce qui était une façon de demander à la résidante d'utiliser ses énergies à mettre de la pression sur le conseil d'agglomération pour qu'il réduise ses dépenses.

La conseillère Kovac a ensuite expliqué une fois de plus à la résidante, que ce conseil avait passé les dépenses budgétaires ligne par ligne au peigne fin et avait dû faire des choix difficiles et importants. Elle a ensuite expliqué qu'en Europe et dans le Nord québécois, des arénas s'étaient effondrés pour cause d'infrastructures négligées et que ceci devrait servir de leçon que les dépenses nécessaires ne sauraient attendre.

La résidante a alors demandé à la ville de réduire ses dépenses là où le danger n'était pas un facteur comme, par exemple, en réduisant le nombre de jours de recyclage, ce à quoi le Maire Housefather a répondu que le fait de réduire les journées de collecte n'aurait aucun impact significatif sur les coûts de ce contrat et que de plus, ce type de contrat est à dépense fixe et ne pouvait pas être modifié.

3) Irving Itman

Le résidant a demandé des précisions sur le budget du projet de rénovation de la bibliothèque et le Maire Housefather lui a répondu.

Le résidant a poursuivi en affirmant son objection à l'amendement au règlement sur la circulation de Côte Saint-Luc et plus spécifiquement aux interdictions de stationnement de nuit. Il a expliqué que ces interdictions sont une mesure injuste envers les jeunes.

Le résidant a ensuite demandé que Côte Saint-Luc demande à la ville de Montréal de rembourser, au prorata, la part de Côte Saint-Luc de l'amortissement des ses infrastructures entre 2002-2006 et tous les membres du conseil en ont pris bonne note.

Le résidant a ensuite demandé que le conseil trouve un moyen de mobiliser les citoyens afin de leur permettre de manifester leur mécontentement au sujet du taux des taxes de l'agglomération. Il a ensuite exprimé l'avis que le Maire Housefather avait su « bien encaisser les coups et garder le cap » et tenait à l'en féliciter.

La conseillère Berku a ensuite expliqué au public que tous les membres du conseil prenaient leur exercice budgétaire très sérieux.

4) Gad Medalsy

Le résidant a demandé pourquoi certaines amendes de stationnement allaient augmenter et le Maire Housefather a répondu qu'elles n'avaient pas été ajustées depuis des décennies et que plus la ville pourrait récolter de revenus d'autres sources, plus le taux de taxation général resterait bas.

À 23 H 20, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
COORDONNATEUR DU CONTENTIEUX
ET GREFFIER